

LA RESTELIÈRE

EN LE POIRÉ-SUR-VIE (VENDÉE)

72 — FAMILLE BONNEVIN. TITRES DE FAMILLE ET DE PROPRIÉTÉ
(1524-1640). — 22 pièces.

Contrats de mariage de Marie Bonnevin, fille de Guy, sgr de la Restelière, et de Gillette Caradon, avec maître Pierre Brachet (1524), et avec Thomas de Mairé, écuyer (1537). — Partage entre ladite Marie et Jean Bonnevin, sgr de la Restelière, son frère aîné (1536). — Testament de ladite Marie (1543). — Partage de la succession de feu Jean Bonnevin et de Françoise Robert sa femme, entre leurs enfants : Hugues, l'aîné, auquel échet la Restelière, Jacob, lieutenant du Château-Trompette à Bordeaux, Julien et Renée (1558). — Enquête des commissaires de S^t-Martin-Lars sur la noblesse des Bonnevin, sgrs de la Sarrazinière : Il y a 66 ou 67 ans, Jean Bonnevin se rendit à une « journée à Anzeniz (Ancenis), où il y avoit pour lors guerres entre les François et Bretons ; » de ce Jean I^{er} sont issus : Jean II, Gilles, Pierre, Guyon et Fortin, tous réputés nobles ; Yves Chabot, écuyer, capitaine de la Roche-sur-Yon, témoigne que Gilles Bonnevin s'étant retiré en Gascogne avec un autre de ses frères, y devint conseiller au parlement de Bordeaux (1554). — Réception d'hommage rendu par Pierre Brachet, s^r de la Bretesche (1603). — Transaction entre ce dernier et Mathurin Blanchard, curé de S^t-Hilaire de la Roche-sur-Yon, au sujet d'un droit de banc et de sépulture (1609 et 1610) ⁽¹⁾.

Transaction entre Marie Marchand, veuve d'Hugues Bonnevin, sgr de la Restelière, et ses enfants Charles et Gilles (1571). — Bail judiciaire des biens des enfants mineurs de Julien Bonnevin, s^r de la Martelle et de la Davière, dont Charles Bonnevin, sgr de la Restelière, est le tuteur (1576). — Certificat de François Bonnevin, sgr de la Restelière, attestant que son fils Guyon Bonnevin, a été mis à sa place en sa compagnie par Jean Marchand, écuyer ; ledit Guyon « monté et armé en habillement de brigandines, pour servir le roy en ce present voiage de Bourgogne ; » et certificat conforme de Jacques de Beaumont, sgr de Bressuire, capitaine général de l'arrière-ban (1579). — Saisie féodale sur Charles I^{er} Bonnevin, sgr de la Restelière et de Pont-de-Vie (1582). — Contrat de mariage entre René Fouchier, s^r des Loges, et Marie Bonnevin, fille de feu Julien, s^r de la Davière (1595). — Sentence dans un différend entre Charles Bonnevin, veuf de Catherine Caillaud, et Gabriel Caillaud, d'une part, et Gilles de la Forest, d'autre part (1600). — Donation mutuelle entre Charles Bonnevin et Anne de la Courbe, son épouse, sgr et dame de la Restelière (1600). — Enquête sur la mort de Pierre de Gast, sergent, décédé à la suite de coups de bâton que lui avait portés Charles Bonnevin, lequel prétendait n'avoir pas été salué par le sergent (1605). — Ferme des marais d'Ars par Catherine Regnon, femme de Charles II Bonnevin (1624). — Substitution de Charles Bonnevin aux lieu et place de Nauleau et de Remaud, lesquels « grandement excédez en leurs personnes, » au mois de janvier 1635, par divers malfaiteurs surnommés : les Mallets, le Ventre, Chat de lièvre, Barbe Rouge, etc., avaient obtenu contre

(1) Toutes les pièces qui précèdent sont transcrites sur le même cahier.

ceux-ci une sentence en provision d'aliments et de médicaments (1636). — Mémoire de l'argent que m'a envoyé ma sœur de la Restelière : 7 fr. pour la perruque, 5 s. pour la boîte à perruque, 8 s. pour 2 paires de lunettes (1639). — Hommage rendu pour la terre de la Blanchère par Charles d'Ouzy, s^r de Lestortière, et Renée Bonnevin sa femme, fille aînée de feu Charles Bonnevin, sgr de la Restelière (1640).

73 — FAMILLE BONNEVIN. CORRESPONDANCE (1598-1640). — 50 pièces.

Lettres de Pierre Chauchetière, homme d'affaires de [Charles I^{er}], s^r de la Restelière, écrites de Poitiers à celui-ci au sujet de ses procès : Il a conféré avec le procureur de la veuve de Jacques Bonnevin, s^r du Chiron ; — mandez-moi votre résolution quant « aux hardes de deffunct M. de la Guerrynière vostre filz, » etc. (1598-1599). — Lettres de M. Pelletier, procureur à Poitiers, à [Charles II], s^r de la Restelière : Je vous envoie la déclaration du roi qui convertit la ferme de l'arrière-ban de cavalerie en infanterie (13 juin 1639) ; — ordre aux soldats de l'arrière-ban d'être le 17 juillet 1639, à Poitiers, où se trouvent des commissaires pour les conduire (1639-1640).

74 — FAMILLE DE MONTMORENCY-ROBECQ. TITRES DE PROPRIÉTÉ (1724). — 1 pièce.

Bail de la métairie de la Jaunière, dépendant de la Restelière, consenti par Anne-Auguste de Montmorency, prince de Robecq, et Catherine-Félicité du Bellay sa femme.

75 — PROCÈS DES SEIGNEURS. FAMILLE BONNEVIN (1596-1599). — 19 pièces.

Information sur requête de Vincent Bouhier, sgr de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, contre Jacques Bonnevin, écuyer, sgr du Praigneau, fils du sgr de la Restelière. Jacques, accompagné de René Nobiron son fermier et d'autres hommes armés avait indûment et violemment levé le terrage des blés (1596). — Jacques étant mort au cours du procès, Charles Bonnevin, sgr de la Restelière, son père, intervient pour soutenir Nobiron resté seul en cause. Assignations, factums des parties adverses (1597-1599).

76 — LA RESTELIÈRE : *Anneze* (1571-1613). — 6 pièces.

LA GUÉRIVIÈRE, en *Saint-Cyr-en-Retz* (*Loire-Inférieure*). — Ferme de la Guérivière et de 343 aires de salines, baillée au prix de 300 l. par Gabriel Cailhaud, écuyer, sgr de la Chevratière, de Montreuil en Nalliers et de la Guérivière, à Georges Gaultier, s^r de la Roche, demeurant à Bourgneuf-en-Retz (1571). — Abandon de la Guérivière par Gabriel Cailhaud à son beau-frère et à sa sœur Charles Bonnevin, sgr de la Restelière, et Catherine Cailhaud, conformément aux clauses de leur contrat de mariage de 1571 (1581). — Fermes de la Guérivière consenties par Charles Bonnevin à André Seigneuret et à Rioul Blanchet, fils et gendre de feu Fabien Seigneuret, procureur fiscal de Bourgneuf-en-Retz (1608 et 1613).